

RÉUNION DE HAUTS RESPONSABLES

MESURES DE PROTECTION CONTRE LA COVID

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 1 › La présente note a été préparée à l'intention des délégations qui participent en présentiel à la Réunion de hauts responsables qui aura lieu les 14 et 15 décembre 2021 au Centre [international de conférences de Genève \(CICG\)](#) en Suisse. Elle vient compléter des informations plus détaillées fournies par les autorités suisses et référencées ci-dessous.
- 2 › Afin de permettre un assouplissement des restrictions au lieu de la réunion, pour que les participants puissent participer pleinement aux délibérations, manger et boire sur place, un certificat COVID valable (avec un code QR) sera exigé à l'entrée des locaux, conformément aux règles en vigueur en Suisse. Le certificat COVID sera systématiquement vérifié aux points d'accès. La vérification se fera d'une manière strictement confidentielle.
- 3 › Le certificat COVID peut être obtenu sur présentation de la preuve de la vaccination, de la preuve d'avoir eu une infection SARS-CoV-2 (et en être guéri), grâce au test PCR, ou à un test PCR négatif (valable pour 72 heures) ou à un test antigénique rapide (valable pour 48 heures).

II - COMMENT OBTENIR LE CERTIFICAT COVID

- 4 › Veuillez noter que le certificat numérique COVID de l'Union européenne, ou le code QR compatible avec le système européen ou suisse, est reconnu en Suisse. Les personnes en possession de ce certificat n'ont plus besoin de demander un certificat suisse.
- 5 › Certains certificats délivrés par des États non membres de l'Union européenne sont reconnus, et sont compatibles avec les systèmes européen et suisse. Toutefois, les certificats de vaccination ne sont reconnus que s'ils ont été délivrés après que le titulaire a été vacciné à l'aide d'un vaccin autorisé par l'[EMA](#), ou dans certaines conditions par le [protocole de l'OMS pour une utilisation d'urgence](#). La liste de ces États figure en annexe 5 de l'[Ordonnance relative aux certificats COVID-19](#).
- 6 › Pour faire la demande d'un certificat COVID suisse, les participants doivent remplir un [formulaire en ligne](#), disponible sur le site Internet du canton de Genève.
 - Les personnes vaccinées à l'étranger à l'aide d'un vaccin autorisé par l'EMA doivent faire, dès que possible, la demande d'obtention d'un certificat suisse. La liste des vaccins actuellement acceptés comprend : Comirnaty Pfizer/BioNTech, SpikeVax (Moderna), Janssen (Johnson & Johnson) et Vaxzevria (AstraZeneca)
 - Les personnes vaccinées à l'étranger à l'aide d'un vaccin figurant sur la liste de l'OMS uniquement pour les cas d'urgence peuvent demander le certificat à partir du mardi 30 novembre 2021. Ces vaccins sont les suivants : BBIBP-CorV (Sinopharm), Coronavac (Sinovac), CoviShield et Covaxin)
- 7 › Des instructions plus détaillées sont disponibles sur la [fiche d'information sur le certificat COVID suisse](#).

III – CENTRES DE DÉPISTAGE DE LA COVID

- 8 › Les passagers peuvent se faire dépister de la COVID à leur arrivée ou à leur départ à l'aéroport de Genève :
- Test d'antigène nasopharyngé : résultat sur place après 15 minutes ;
 - Test PCR nasopharyngé ou salivaire : examen en laboratoire, résultat disponible entre 12 et 36 heures après, en fonction de la situation sanitaire dans l'ensemble.

Pour plus d'informations sur l'emplacement des centres de dépistage, les horaires de service et la prise de rendez-vous, veuillez consulter le site [m3 Sanitrade](#).

- 9 › D'autres ressources permettant de prendre un rendez-vous pour le dépistage sont disponibles sur le lien suivant :

<https://www.ge.ch/covid-19-se-faire-tester/faire-test-covid-19>
<https://www.onedoc.ch/fr/centre-de-depistage-covid/geneve>

- 10 › Il est vivement recommandé de prendre à l'avance un rendez-vous. Les participants doivent s'assurer que le certificat COVID qui leur est délivré après un test PCR ou antigénique rapide est valable pour les deux journées entières que dure la Réunion de hauts responsables.

IV – AUTRES MESURES

- 11 › Même si les mesures prises ont été assouplies pour permettre aux participants de manger et de boire sur place, le HCR est déterminé à garder le milieu le plus sûr possible, compte tenu de la situation actuelle relative à la COVID-19. Il veillera par conséquent à :
- maintenir une participation limitée en personne ;
 - assurer une distanciation adéquate ;
 - fournir des désinfectants pour les mains ;
 - limiter la distribution de documents en salle ;
 - encourager le port de masques.
- 12 › Le CICG a également mis en place [des mesures sanitaires](#) pour assurer la sécurité des visiteurs.
- 13 › Tout participant testé positif au COVID-19, qui présente des symptômes de la COVID-19, ou qui a été en contact avec une personne testée positive (cas contact), est tenu de suivre les [règles et protocoles de santé en vigueur en Suisse](#). Bien vouloir en informer le Secrétariat immédiatement, en écrivant à hqgovern@unhcr.org.

V – AUTRES RESSOURCES

- 14 › Les délégués désireux de se rendre à Genève doivent consulter le site de l'[Office fédéral de la santé publique](#), la [note d'information COVID-19 sur les règles d'entrée pour les personnes attendues à titre officiel par des organisations internationales et les missions permanentes](#) et les informations générales sur les [conditions d'entrée](#) dans le contexte de la COVID-19.
- 15 › La présente note peut faire l'objet de modifications en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des règles en vigueur en Suisse.
- 16 › [Aperçu des types de certificat COVID suisse \(uniquement en anglais\)](#).